

Le pape Benoît XVI a proclamé, samedi 19 décembre, "vénérables" deux de ses prédécesseurs, Jean Paul II et Pie XI. La signature par le pape du décret sur les "vertus héroïques" de Jean Paul II, dernière étape avant la béatification, était attendue. Mais la décision concernant Pie XII a été une surprise.

Le processus de béatification de Pie XII a été ouvert en octobre 1967. Peu de temps après le début de son pontificat en 2005, Benoît XVI avait plaidé pour la béatification de Pie XII. Avec le Saint-Siège, il s'appuie sur des archives vaticanes. Il est convaincu que Pie XII a sauvé de nombreux Juifs en Europe en les faisant cacher dans des institutions religieuses à Rome et à l'étranger et qu'il se taisait pour ne pas aggraver leur sort.

Pour le pape Jean Paul II, la Congrégation pour les causes des saints avait validé en novembre "l'héroïcité des vertus" de Karol Wojtyła. Le proclamer "vénérable" est la dernière étape avant sa béatification qui interviendra dès l'année prochaine au printemps 2010, cinq ans après son décès survenu le 2 avril 2005, ou peut-être le 16 octobre, date de son élection en 1978 à la tête de l'Eglise catholique.

Deux mois après le décès de Jean Paul II, le processus de béatification avait été déclenché par Benoît XVI, un délai exceptionnellement bref dû à une dérogation papale à la norme des cinq ans. Pendant les obsèques de Jean Paul II sur la place Saint-Pierre à Rome, en avril 2005, de nombreux fidèles avaient crié "Santo Subito", réclamant ainsi sa sanctification immédiate. Début avril, Benoît XVI avait lui-même prié pour la béatification de Karol Wojtyła.